



## Pour le réemploi de tous les contrats « aidés » menacés de chômage et la création des postes statutaires dans la Fonction publique Amplifions la mobilisation

La brutalité de l'annonce gouvernementale concernant la non-reconduction des contrats aidés de type CUI aura été malheureusement suivie d'effet. Ainsi dans les semaines qui viennent de s'écouler, ce sont des dizaines de milliers de salariés en situation précaire qui ont appris qu'il était mis un terme à leur contrat, décision qui jette ces personnes au chômage. Dans le même temps les mesures ne sont pas prises pour recruter des personnels sur des emplois statutaires alors que les besoins se font plus que jamais ressentir.

Si l'Education nationale est fortement impactée, ce sont tous les services publics tels que les collectivités territoriales, ainsi que les établissements hospitaliers ou médico-sociaux comme les EPHAD qui sont également frappés tant, au fil des années, les politiques de restriction budgétaire ont conduit les ministres à favoriser le recrutement de contrats « aidés » en lieu et place de fonctionnaires sur des emplois statutaires pérennes.

Dès que ces informations ont été connues et que les premières suppressions d'emploi ont été annoncées, nos fédérations respectives sont intervenues au plan local avec l'appui des Unions départementales FO.

D'ailleurs dans plusieurs départements, des premiers reculs ont été obtenus. Parmi eux par exemple :

- La Martinique ou la grève totale et la mobilisation des salariés à l'initiative notamment de l'Union Départementale FO, a conduit le préfet à annoncer que l'ensemble des contrats aidés du secteur de l'Éducation nationale (540) seraient reconduits en 2017 à hauteur de ce qu'ils étaient en 2016.
- Le Vaucluse où les interventions de FORCE OUVRIERE ont permis de gagner la prolongation des contrats pour les CAE affectés à l'aide administrative à la direction d'école.
- La Hte Loire, où, après le rassemblement intersyndical FO, CGT, UNSA, SUD, FSU initié par la FNEC FP FO et la FSPS FO avec le soutien de l'UD FO, il a été annoncé le réemploi des CUI recrutés par les collectivités affectés à des tâches en relation avec le scolaire ainsi que le réemploi de tous les EVS dès lors qu'ils avaient accompagné des élèves en situation de handicap.
- La Seine St Denis, le Maine et Loire, l'académie de Rouen, celle de Créteil où la mobilisation des personnes à l'initiative des syndicats FO, a permis d'arracher le réemploi de plusieurs CUI.

D'autres mobilisations sont en préparation dans d'autres départements comme la Somme avec l'appel à manifester de la FSPS FO et de la FNEC FP FO le 14 novembre prochain.

Néanmoins, pour l'essentiel, le gouvernement tournant le dos à l'impérieuse nécessité de garantir le réemploi des CUI et des CAE et de créer des emplois statutaires permanents, a maintenu la mise en œuvre de ce plan massif de licenciements.

Refusant de répondre aux besoins de la population, cette décision est dictée par un seul considérant : réduire les dépenses publiques. C'est ce qui conduit à la remise en cause des statuts des agents et à celle des services publics.

Dans ces conditions, la FNEC FP FO et la FSPS FO appellent leurs structures locales et départementales à œuvrer ensemble pour organiser la généralisation de la mobilisation, y compris sous forme intersyndicale lorsque les conditions sont réunies, pour faire valoir les revendications FO.

C'est cette exigence que porteront les syndicats des fédérations FSPS FO et FNEC FP FO le jeudi 16 novembre prochain dans le cadre de la journée de mobilisation et de grève interprofessionnelle contre la loi travail, les ordonnances, la destruction du service public à l'appel des confédérations FO, CGT et de Solidaires.